



CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 11 DÉCEMBRE 2024

Nombre de membres composant 33  
le Conseil

Nombre de membres présents à 26  
la séance

Nombre de membres représentés 4

Nombre de membres non 3  
représentés

Le mercredi 11 décembre 2024 à 20h00 les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal.

**ETAIENT PRÉSENTS :**

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETELLE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Madame Laura MANACH, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Carmen PEREZ, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Monsieur Laurent OTTAVI donne procuration à Monsieur Frédéric GOMES, Madame Hélène DECOTIGNIE donne procuration à Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Guillaume LEVANNIER donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON

**ABSENT(S) NON REPRÉSENTÉ(S) :**

Madame Luisa DOLOGUELE, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Rémi-François PAOLINI

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Monsieur Jérôme TAGNON

**PRÉSIDENT DE SÉANCE :** Monsieur Olivier DOSNE

**DELIBERATION N° 44**

**VOEUIL RELATIF À L'AUGMENTATION DU DÉLAI DE STATIONNEMENT GRATUIT DE 30 MINUTES  
À 60 MINUTES SUR LES AXES COMMERCANTS DE JOINVILLE-LE-PONT**

**PREAMBULE - Madame Carmen PEREZ, Conseillère municipale**

Mes chers collègues,

Considérant la mise en place du stationnement payant le 9 septembre 2019 sur l'avenue Jean Jaurès, la rue de Paris, la rue Émile Moutier, la rue Vel Durand et l'avenue Gallieni ;

Considérant que depuis cette modification de nombreuses places de stationnement restent vacantes en journée ;

Considérant que le motif en est le délai trop court de gratuité (30 minutes) alloué au stationnement des véhicules qui rend l'accessibilité aux commerces locaux moins attractive ;

Considérant que, de fait, ce court délai ne permet pas aux Joinvillais, ou autres, qui souhaitent faire leurs achats chez les commerçants de la ville de les faire dans plus de deux commerces au mieux, compte tenu des distances entre les commerces et du temps nécessaire aux achats ; et ce plus encore lorsqu'ils doivent se rendre dans un bureau de poste ;

Considérant que de ce fait de nombreux Joinvillais renoncent à faire leurs achats dans les commerces locaux ne pouvant leur proposer un parking accordant un stationnement gratuit plus long ;

Considérant que depuis cette modification l'activité des petits commerces de proximité se ressent de cette situation ;

Considérant que, conscientes de cet enjeu, des villes limitrophes dont Nogent sur Marne depuis le 08 décembre 2023, ont fait passer la gratuité du stationnement dans leur centre ville et pôle d'attractivité de 30 minutes à 60 minutes ;

Considérant que la période des fêtes de fin d'année est proche et qu'il convient de mettre en place cette augmentation du délai de gratuité de stationnement immédiatement afin que son bénéfice profite au plus vite aux commerces locaux.

Ainsi sur proposition de Carmen Perez et des élus du groupe jAji, Maxence Georgeaud, Jean François Clair et Tony Renucci, le conseil municipal émet le vœu que la ville de Joinville-le-Pont :

- Augmente le délai de gratuité du stationnement de 30 minutes à 60 minutes ;
- Applique cette décision sans délai.

## LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré par :

Pour	4	Monsieur Jean-François CLAIR (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont"), Madame Carmen PEREZ (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont"), Monsieur Maxence GEORGEAUD (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont"), Monsieur Tony RENUCCI (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont")
Contre	24	Monsieur Olivier DOSNE (liste "joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (liste "joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (liste "joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (liste "joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (liste "joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (liste "joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (liste "joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (liste "joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHELIN (liste "joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (liste "joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (liste "joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (liste "joinville avec vous"), Madame Anne MAROLLEAU (liste "joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (liste "joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (liste "joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (liste "joinville avec vous"), Monsieur Olivier LAVIGNE (liste "joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (liste "joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETELLE (liste "joinville avec vous"), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (liste "joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (liste "joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (liste "joinville avec vous"), Monsieur Guillaume LEVANNIER (liste "joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (liste "joinville avec vous")
Abstention	2	Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (), Monsieur Philippe PLATON ()

### Article unique : S'engage :

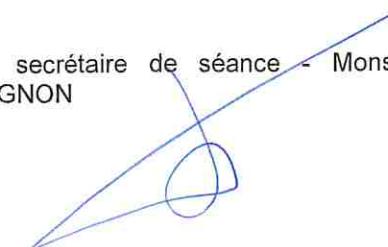
- à augmenter le délai de gratuité du stationnement de 30 minutes à 60 minutes ;
- à appliquer cette décision sans délai.

Le Maire - M. Olivier DOSNE



241211\_44

Le secrétaire de séance - Monsieur Jérôme TAGNON



Je soussigné, Maxime OUANOUNOU, Adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Publiée sous format électronique le: 16 DEC. 2024

Télétransmise au contrôle de légalité le : A Joinville-le-Pont le

16 DEC. 2024

